

PROCES VERBAL

du Conseil Municipal du MERCREDI 23 MARS 2016

Le vingt-trois mars deux mille seize à vingt-heures, le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel CEZARD, Maire.

Etaient présents : Daniel CEZARD, Maire – Hugues SCHIAVO, Adjoint – Anouck MICHEL, Adjointe – Jean-Marc DAMAIS, Adjoint – Claude JOLY – Gisèle GAUDET - Ntelo KINZONZI - Chantal MAJO – Annie FERNANDES – Eric RABATEL – Anne-Sophie REVENU MAGOTTE – Cindy MARREL – Anne-Laure VERGER.

ABSENTS et excusés : Gabriel COUTHON - Thomas PICHEROT.

POUVOIRS : Gabriel COUTHON à Jean-Marc DAMAIS - Thomas PICHEROT à Daniel CEZARD.

Secrétaire de séance : Anne-Laure VERGER.

Date de la convocation : 16 mars 2016

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Création groupement de commandes pour plan de désherbage
- Vote du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion 2015
- Affectation des résultats
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif 2016

Informations :

- Compte rendu comités consultatifs
- Compte rendu commissions CCVT et Syndicats intercommunaux
- Protocole « participation citoyenne »

Questions diverses.

DELIBERATIONS

Délibération n° 09_2016

Objet : *Environnement* - Création d'un groupement de commandes pour l'élaboration de plans de désherbage intercommunal et communaux

Contexte : la nécessité de réduire l'usage des produits phytosanitaires

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que si le monde agricole est le premier consommateur français de produits phytosanitaires, les collectivités et les particuliers sont souvent les consommateurs les moins informés et les plus à risque. De par la nature même des surfaces qu'ils désherbent, très souvent imperméables et/ou connectées à un point d'eau (trottoirs bitumés, zones pavées, allées, fossés, pente de garage...), le risque de transfert des produits vers les cours d'eau et donc de pollution de ces derniers est augmenté. Une contamination par des pesticides d'origines agricole et non agricole s'observe dans l'eau de nos rivières, ce qui fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine et entraîne un surcoût pour la production d'eau potable.

Dans ce contexte, le Parlement a adopté le 23 janvier 2014 une proposition de loi qui interdit en France les produits phytosanitaires dans les espaces verts publics, talus, voiries, à partir de 2020 (et 2022 dans les jardins particuliers). Ces échéances ont été revues à l'occasion de la loi de transition énergétique qui les fixe maintenant au 1er janvier 2017 (et 2019 dans les jardins).

Ceci a amené la Communauté de communes Les Vallons de la Tour et ses 10 communes membres à signer la Charte Régionale « Objectif Zéro Pesticides » entre octobre 2015 et janvier 2016.

Un engagement à concrétiser sur le terrain

Dans l'optique de concrétiser cette démarche, les collectivités disposent d'un outil de planification stratégique pour les accompagner vers la diminution des produits phytosanitaires : le Plan de Désherbage Communal. Ce document peut faire

l'objet d'un financement important de l'Agence de l'eau (80%) et permettre également l'accès à des subventions pour l'achat de matériel de désherbage alternatif. Ces incitations financières pourraient être diminuées voire stoppées lorsque le « zéro phytosanitaire » deviendra obligatoire.

Plutôt que laisser les communes élaborer leur plan de désherbage de manière individuelle, la Communauté de communes Les Vallons de la Tour propose à ses communes membres de mutualiser la démarche pour permettre de :

- **mettre** en place une stratégie globale et cohérente à l'échelle du territoire ;
- **créer** une offre de formations partagées et d'échanges entre les services techniques des communes ;
- **faciliter** la réflexion sur l'achat éventuel de matériel en commun ;
- **bénéficier** d'une réduction des coûts ;
- **mettre** à disposition des communes l'ingénierie de la Communauté de communes pour le pilotage de l'étude.

Ainsi, afin d'optimiser l'élaboration de ces documents et de mutualiser les moyens techniques, il est proposé de lancer un groupement de commandes, dans les conditions prévues à l'article 8 du Code des marchés publics, afin de retenir un seul et même prestataire qui sera chargé d'élaborer les plans de désherbage des communes et de la Communauté de communes.

Modalités pratiques et administratives

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le marché avec l'entreprise, de le notifier et de l'exécuter (exécution administrative et technique uniquement) au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est toutefois précisé que chaque collectivité assurera le paiement du prestataire retenu sur son propre plan de désherbage.

Conformément à l'article 8-III et -VII du Code des Marchés Publics, une Commission d'attribution des marchés (Commission MAPA ou d'Appel d'Offres) sera constituée. Il s'agira de celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres ainsi que le rôle du coordonnateur du groupement.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'élaboration de plans de désherbage intercommunal et communaux et, en conséquence, l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- **ACCEPTE** que la Communauté de communes Les Vallons de la Tour soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour à lancer le marché portant sur l'élaboration des plans de désherbage intercommunal et communaux.
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de communes Les Vallons de la Tour, ou en cas d'empêchement un Vice-président de la Communauté de communes, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération n° 10_2016

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal sous la présidence d'Hugues SCHIAVO, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Daniel CEZARD, Maire, après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2015.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 11_2016

Objet : Vote du Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire,

- après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2015 qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2015 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 12_2016

OBJET : Affectation des résultats de 2015

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent constaté lors de l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2015 soit :

RESULTATS DE CLOTURE :

Fonctionnement :	193 830.78 €
Investissement :	503 216.96 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement soit :

193 830.78 € à la section d'investissement.

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 13_2016

Objet : Taux fiscalité 2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa proposition concernant la fiscalité 2016.

Il est proposé de ne pas modifier les taux soit :

- **8.20 %** Taxe d'habitation
- **16.45 %** Taxe Foncier Bâti
- **48.84 %** Taxe Foncier non bâti

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les taux ne soient pas modifiés,

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération n° 14_2016

Objet : Vote du Budget Primitif 2016

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire, au vu des dépenses obligatoires, des dépenses nécessaires aux investissements indispensables au développement de la Commune, Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2016 tel qu'il découle des travaux de la commission des finances.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2016

Dont la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : **721 300.00 €**

Et la Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : **1 152 304.00 €**

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

INFORMATIONS

Compte rendus des comités consultatifs :

Environnement :

Hugues Schiavo adjoint chargé de l'environnement informe les conseillers que Danielle Chenavier, présidente de l'ACCA est venue rencontrer la municipalité pour parler de la chasse, des droits et devoirs des chasseurs, de leurs obligations imposées par la loi. Une soirée d'échange avec les citoyens pourrait être envisagée. Un rapprochement avec la Communauté de communes est étudié dans un premier temps et avec les élus du canton dans le cadre de l'association des maires et adjoints du canton.

Le nettoyage de printemps a eu lieu, globalement il y a une amélioration par rapport à l'année dernière malgré quelques points noirs (bouteilles vides, emballages de McDonald's). Un contact sera pris avec McDonald's afin de sensibiliser leur clientèle par un affichage, il est proposé de développer la communication et d'inviter à l'utilisation des poubelles.

Le 8 décembre : il est proposé de déplacer la manifestation derrière la mairie sur l'espace Halle afin de la sécuriser.

Fleurissement : il est constaté que l'espace Mairie est peu fleuri hormis la jachère à l'entrée. Une idée était de disposer des bacs sur les candélabres mais le problème est l'entretien et l'arrosage. Il est décidé de laisser ce projet de côté pour cette année.

Les nuisibles : l'ambrosie est un véritable fléau. L'important est la sensibilisation de la population en apprenant à reconnaître l'ambrosie et en l'arrachant. Une animation grand public pourrait être faite avant la fin de l'école, pourquoi pas à la Fête du Samedi 25 juin. Claude Joly demande quelle démarche faire pour l'ambrosie qui se trouve dans des terrains non-bâties, pour cette démarche a été mis en place une lettre de signalement que l'on envoie au propriétaire du terrain pour leur demander de traiter ce problème.

Eric Rabatel précise qu'une intervention a été faite auprès de trois propriétaires l'année dernière.

Une fête de la Nature sera organisée au niveau de la CCVT le 18 et 22 mai, l'une des actions de cette fête aura lieu le 21 mai à la maison de la Chasse à 18h30.

Culture :

Anouck Michel adjointe donne information de la dernière réunion du comité culture. Le réseau Médiathèque a trouvé son thème pour l'année prochaine qui sera « le vivre ensemble, fraternité, participation citoyenne ». Il faut trouver le thème pour la fête du livre du 26 et 27 novembre à Faverges.

Une animation s'est déroulée à la médiathèque pour les 0-3 ans organisée par le réseau et le RAM sur le thème du jeu, il y a eu une bonne participation avec 27 enfants.

Môm'en conte en Mai le 27 mai à 15h30. Rendez-vous d'un livre à l'autre : le mardi de 18 à 20 h le 5/4, le 3/5 et le 21/5.

Une soirée diaporama autour d'un voyage en Mauritanie et au Maroc sera organisée par Daniel Revenu et Chantal Robert le 20/05 à 20h.

Fête de la musique du 17 juin : rappel de l'organisation en lien avec le comité des fêtes (voir CR).

Un flash mob est travaillé par les enfants dans le cadre des TAP pour cette fête et un lien sera mis en place fin avril sur le site avec la démonstration.

Cinéma en plein air : aucun retour des associations pour l'instant qui pourraient co-animer une soirée cinéma en plein air.

Les résidents de l'AFIPAEIM veulent renouveler l'expérience de l'an passé et exposer les œuvres des résidents, soit le 11/6 soit le 2/7.

CCVT :

Gisèle GAUDET informe qu'en ce moment à la médiathèque des vallons, des ateliers sont organisés sur le thème de la forêt et dans le même temps il y aura une exposition sur la citoyenneté faite par le CISPD.

Fête de la Nature, le 22 mai il y aura l'inauguration des circuits équestres qui ont été fait sur les Vals du Dauphiné au Château de Vallin à St Victor de Cessieu avec des animations dont une démonstration de voltige à cheval par Nicolas Trouillet, des balades en calèche, en dos d'âne.

Les panneaux indicateurs seront faits par les enfants des TAP.

SYNDICAT DES COLLEGES :

La reprise de ce syndicat par le conseil départemental sera effective au 1^{er} juillet 2016, ce qui implique en particulier la suppression de l'emploi du gardien du gymnase.

Le conseil départemental n'a pas voulu reprendre l'emploi du gardien, de ce fait cet emploi est à la charge des communes qui devront supporter le paiement de son salaire et ce pendant plusieurs années si l'agent ne trouve pas de poste équivalent.

Le centre de gestion a la charge de la gestion de cet agent. Pour Faverges en 2016 le coût s'élèvera à 1008 €.

VOIRIE :

Carrefour de la Ranche : les travaux vont démarrer début avril par le terrassement, durée du chantier environ 2 mois.

Les trois études pour l'entrée fer à cheval, salle des fêtes et du grand champ d'ici fin sept.

Relevé radar après les travaux du carrefour Marion : 90 % des véhicules circulent à – de 70 kmh et 10 % entre 70 et 90 kmh

Pour le relevé du carrefour la ranche avec la matérialisation des travaux, il y a 30 % des véhicules à moins de 50 kmh, 62 % entre 50 et 70 kmh au lieu de 56%. Une baisse de 20kmh sur la vitesse est relevée par rapport au relevé précédent sur 2000 voitures/jour.

DIVERS :

La Gendarmerie propose une démarche de prévention par la mise en place d'une participation citoyenne qui consisterait à associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur environnement à travers une démarche partenariale encadrée par la gendarmerie. Les objectifs sont de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de l'ordre et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Les citoyens volontaires ne sont investis d'aucune prérogative de puissance publique. Seul le sens civique les motive. Lors de la prochaine réunion des maires et adjoints du canton, il y aura plus de précisions. Monsieur le maire propose d'en reparler lors du prochain conseil.

M. le Maire informe les conseillers que la fresque qui se trouve sur le mur de la Halle est un peu dégradée, elle a fait son temps et il serait intéressant de réfléchir à un futur projet. Toutes les idées sont les bienvenues.

Vie associative :

Rappel des dates :

- AG Comité de fêtes le 5/4

- AG Don du Sang le 15/4
- Matinée sportive le 02/4
- Challenge Collonge boule favergeoise le 16/04
- Vide grenier le 17/4
- Vente de brioches Génération Favergeoise le 23 et 24/04.

Prochain conseil le 22/6 et le 20/7.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
SCHIAVO Hugues	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
DAMAIS Jean-Marc	3 ^{ème} adjoint	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	Pouvoir à JM DAMAIS
JOLY Claude	Conseiller municipal	
GAUDET Gisèle	Conseillère municipale	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	Pouvoir à D CÉZARD
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	